



1 ACCIDENT MORTEL SUR 10 EN WALLONIE SERAIT DÛ À LA CONSOMMATION DE DROGUE

Tandis que l'été se poursuit, avec ses rassemblements, ses fêtes et moments de décontraction, les tentations de « lâcher prise » sont nombreuses. Et pas sans danger sur les routes. Autant y prêter attention.

C'est pourquoi l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) prend l'initiative de sensibiliser aux enjeux sur la route, pour soi et pour les autres, en étant sous influence de drogues en particulier, car souvent consommées en contexte récréatif.

Un wallon sur 20 déclare conduire sous influence de drogue

En 2021, les drogues telles que cannabis, gaz hilarant, cocaïne, etc. font désormais presque partie de notre environnement : on le voit, le sent et le déplore. C'est le cannabis qui est la substance la plus fréquemment consommée en Wallonie.

Ainsi, **plus d'un Wallon sur cinq¹ aurait déjà au moins une fois dans sa vie consommée des drogues.** À l'instar de l'alcool, la consommation de drogues illicites devient plus en plus banalisée socialement.

À tel point que selon une étude, un peu plus d'un **conducteur wallon sur 20² avoue même avoir conduit, au moins une fois au cours de l'année écoulée, en étant sous l'influence de drogue.**

¹ Selon l'enquête HSI réalisée en 2018 auprès d'une population âgée entre 15 et 64 ans.

² Selon une étude de l'AWSR en 2017

Dès lors, l’AWSR rappelle que les effets **de la drogue sur le comportement du conducteur qu’il soit à vélo, moto ou en auto**, peut avoir des **conséquences très graves** sur la route. Et ce, pas seulement pour le conducteur, mais aussi pour les passagers et autres usagers de la route qui sont mis en danger.

En 2020, 23 vies auraient pu être épargnées sur les routes wallonnes³ (soit 10% du total des tués en Wallonie), toutes directement liées à la consommation de drogues. Près d’1 accident mortel sur 10 serait dû à la conduite sous influence de drogues. Et le risque d’accident serait multiplié entre x3 et x30 selon le type et la quantité de drogue consommée.

En effet, sous l’effet de drogue, le conducteur d’un véhicule peut éprouver des difficultés à maintenir sa trajectoire, à rouler à une vitesse constante et à évaluer correctement les distances. Il a du mal à rester concentré et bien entendu, ses réactions en cas d’imprévu sont particulièrement hasardeuses, et donc très dangereuses.

C’est endéans l’heure de consommation que les effets de la drogue sur le comportement et l’attention sont les plus prononcés. Or en Belgique, 7%⁴ des consommateurs de drogue avouent conduire durant cette première heure. C’est plus que la moyenne européenne.

Et comme souvent lorsque sous influence, celui qui a consommé manque de discernement quant à ses capacités effectives de conduite, se surévaluant.

Dans un souci commun de ne pas provoquer de victimes sur les routes, les proches, les compagnons de fête ont donc un rôle clé à jouer pour éviter de laisser prendre la route à quiconque sous influence.

Drogues et alcool, démultiplication du risque d’accident jusqu’à x 200

Pour nombre de consommateurs de drogues illicites⁵, cette consommation est généralement couplée à celle de l’alcool. Non sans conséquence pour le cerveau et le corps, comme l’explique Corinne Charlier, professeur en Toxicologie au CHU Liège.

« Sous l’influence de l’alcool, le risque d’accident apparaît déjà pour des valeurs inférieures à la concentration maximale légale. L’usage de cannabis ou de cocaïne, seul, mais plus encore en association avec l’alcool, aggrave les comportements routiers à risque.

Par exemple, le cannabis modifie dangereusement la perception des distances. La cocaïne affecte considérablement la vision et certains consommateurs rapportent des hallucinations auditives et visuelles qui peuvent amener à conduire de façon dangereuse. Sous influence d’héroïne, le conducteur est sédaté et sa vigilance est altérée. Le myosis (contraction de la pupille) provoqué par la consommation d’héroïne peut aussi être gênant pour l’accommodation visuelle particulièrement de nuit. Les psychostimulants (amphétamines) induisent de l’euphorie, de l’agressivité et des comportements irrationnels et dangereux avec prise de risque au volant accrue. Les associations d’alcool et de drogues potentialisent les effets négatifs de chacune des substances sur la conduite automobile. »

³ Chiffres d’accidentalité en 2020

⁴ Selon une étude ESRA sur les comportements à risques auto-rapportés en 2019

⁵ Sur 4 conducteurs wallons sous influence de drogues, 3 avaient également consommé de l’alcool.

Ainsi, déjà à partir d'un verre, la consommation de drogue combinée avec de l'alcool décuple le sur-risque d'accident grave sur la route entre x20 et x200.

Face aux évolutions sociétales, la police veille également à la sensibilisation des usagers de la route à la conduite sous influence de drogue. Les contrôles sont renforcés, notamment grâce aux collecteurs salivaires, comme le souligne Fabian BLOIS, Chef de Service Mobilité et Insécurité routière de la zone de police du Tournaisis.

« L'arrivée des analyses salivaires en lieu et place du prélèvement sanguin a simplifié les contrôles orientés vers la conduite sous influence de drogue. Les prises de sang étaient chronophages et demandaient une logistique et un suivi administratif plus lourd. Aujourd'hui, un contrôle visant la conduite sous influence de drogue devient aussi facile qu'un contrôle sur l'imprégnation alcoolique pour les services de police et un meilleur suivi des contrevenants est ainsi assuré par le Parquet de Police. Les consommateurs qui prennent le volant minimisent encore trop le risque d'être contrôlé. Pourtant, à partir d'une bouffée de cannabis, le conducteur est déjà positif au test. »

Rappelons aussi qu'en matière de drogue, la police applique une tolérance zéro.

En Wallonie, en 2020 plus de 2.430 infractions pour conduite sous influence de drogues ont été constatées. C'est deux fois plus qu'en 2015. Preuve que les contrôles de police sont de plus en plus fréquents et utiles. Et que certains prennent encore trop de risques sur la route.

Dès le 15/7, c'est via médias digitaux principalement que l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) sensibilisera les différents usagers de la route aux enjeux de la conduite sous influence de drogue.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Michael SCHOLZE

0483/764.416 – 081/821.329

michael.scholze@awsr.be

www.awsr.be

